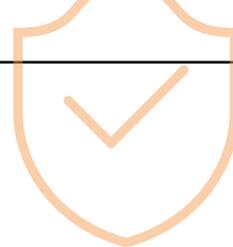


# DDA «VUE AUTREMENT»

(DDA COMPATIBLE)

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES



15h



**Inter 2025 :**  
3 et 4 novembre



**Compatible**

## OBJECTIFS

- Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur,
- Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat,
- Identifier les grands principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA),
- Comprendre les spécificités de la présentation d'une opération d'assurance,
- Mesurer les obligations respectives de l'assureur et de l'assuré,
- Identifier les systèmes de contrôle et les moyens utilisés.

## PUBLIC VISÉ

Chargés de clientèle, Conseillers commerciaux, Responsables commerciaux, Gestionnaires de contrats dont l'assurance.



## Animation

**Eric de LONGCAMP :**

Spécialiste des assurances emprunteurs, bancaires et affinitaires ainsi que dans la gestion des risques



## Prérequis

Aucun



## Tarifs

**Adhérent :** 1440€ HT par participant

**Non adhérent :** 1580€ HT par participant

**Intra :** nous consulter



## Méthodes pédagogiques

Apports didactiques appuyés sur de nombreux exemples | questions, réponses, sollicitation importante du groupe | nombreux jeux d'application, individuels ou en groupe | quiz amont et aval



## Moyens pédagogiques

Diaporama dynamique | vidéos | deux équipes qui vont s'affronter au cours de différents jeux

## PROGRAMME

### JOUR 1 : LA BOÎTE À OUTILS DU DISTRIBUTEUR D'ASSURANCE

**I. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'assurance sans oser le demander.**

**II. L'évolution de la consommation en trois idées**

Jeu en groupe permettant d'isoler les grands principes qui sous-tendent le droit européen.

**III. Les principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA)**

**IV. Rappel sur les fondamentaux de l'assurance**

Jeu en groupe synthétisant l'exposé précédent et permettant d'en vérifier la parfaite compréhension.

**V. L'économie de l'opération d'assurance**

**VI. L'objet de l'assurance : dommage et préjudice**

**VII. Les intervenants dans l'opération d'assurance et la légitimité du prêteur**

**VIII. Permanence des notions d'information et de conseil**

**IX. Les quatre devoirs du distributeur d'assurance**

Jeu en groupe à partir de lettres de scrabble distribuées aux participants.

### JOUR 2 : UN PEU DE DROIT (DE L'ASSURANCE) TOUT DE MÊME

**I. L'asymétrie d'information.**

**II. Les obligations de l'assureur et celles de l'assuré.**

**III. Du juge à la protection**

**IV. Les sanctions prononcées**

Jeu. Objectif : faire comprendre aux participants la gravité potentielle des sanctions.

**V. Droit souple et droit de la régulation.**

**VI. Analyse de produits d'assurances.**

Jeu en groupe de synthèse.

